

**CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL D'ÉCHECS INDIVIDUEL JEUNES**  
**GIRONDE**  
**27 JANVIER 2008**  
**RÈGLEMENT DES TOURNOIS**

**ARTICLE 1 : ORGANISATION**

*Le Comité Départemental d'Échecs de la Gironde a confié l'organisation du Championnat Départemental Jeunes 2006-2007 à Bordeaux ASPOM Échecs.*

*Ce championnat aura lieu le dimanche 27 janvier 2008 dans les locaux de l'ASPOM à Bègles, gymnase du Dorat.*

Les inscriptions seront réalisées par les responsables de clubs auprès de l'organisateur, au plus tard jusqu'au JEUDI 24 janvier à 20h00, par fourniture d'une liste comprenant les noms, prénoms, codes fédéraux, dates de naissance, catégories de participation. **Les clubs fourniront un chèque de caution de 10€ par joueur (euse) inscrit(e) sans code fédéral.**

Les participants n'ayant pas pu confirmer leur présence avant 9h45 ainsi que les participants non inscrits ne seront appariés qu'à la seconde ronde.

**ARTICLE 2 : RÈGLES DU JEU**

Les championnats départementaux concernent les catégories suivantes : Petits Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes. Pour chaque catégorie, il y aura un tournoi « mixte » et un tournoi « féminin » sauf exceptions précisées à l'article 3.

Les règles du jeu sont celles de la FFE en 2006 et en particulier son annexe « Jeu rapide ».

Peuvent participer tous les joueurs à jour de leur licence FFE (A ou B, prise dans un club du département) et inscrits avant la date limite.

Les joueurs seront inscrits par défaut dans leur catégorie. Un joueur souhaitant participer dans une autre catégorie devra le préciser à l'inscription et sera classé dans la catégorie choisie.

Le classement utilisé est le Elo rapide ; les tournois sont homologués et donc pris en compte pour le calcul du classement Elo rapide.

Il est rappelé que l'utilisation d'appareils électroniques et en particulier des téléphones est interdite dans l'espace de jeu. La sonnerie d'un portable entraîne la perte de la partie pour son propriétaire, le score de son adversaire est à la discrétion de l'arbitre.

**ARTICLE 3 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES**

Toutes catégories : il y aura fusion des tournois mixte et féminin s'il y a moins de 7 participant(e)s dans l'un des deux tournois. La distinction sera toutefois conservée pour la remise des prix et le nombre de qualifiés pour le championnat régional.

Si nombre de joueurs = 2	-	DOUBLE RONDE	4 RONDES	30mn
Si nombre de joueurs = 3 ou 4	-	DOUBLE RONDE	6 RONDES	20mn
Si nombre de joueurs = 5 ou 6	-	TOUTES RONDES	5 RONDES	30mn
Si nombre de joueurs = 7 ou 8	-	TOUTES RONDES	7 RONDES	20mn
Si nombre de joueurs > 8	-	SYSTEME SUISSE	7 RONDES	20mn

## **ARTICLE 4 : HORAIRES DE JEU**

Vérifications des licences et clôture des inscriptions : 09h15 à **09h45 (limite)**

### TR et SS R 20mn

Ronde 1 : 10h  
Ronde 2 : 10h50  
Ronde 3 : 11h40  
Ronde 4 : 14h  
Ronde 5 : 14h50  
Ronde 6 : 15h40  
Ronde 7 : 16h30

### TR 5R 30mn

Ronde 1 : 10h  
Ronde 2 : 11h10  
Ronde 3 : 14h  
Ronde 4 : 15h10  
Ronde 5 : 16h20

Les joueurs doivent prendre leurs dispositions afin d'être présents à leur place cinq minutes avant le début des rondes.

Proclamation des résultats et remise des prix à 17h30.

## **ARTICLE 5 : DROITS D'INSCRIPTION ET PRIX**

Droits d'inscription : Néant

Prix : une coupe récompensera le vainqueur de chaque tournoi de chaque catégorie. Une médaille sera remise à chaque second et troisième.

## **ARTICLE 6 : DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE**

Toutes rondes :

- 1) Sonneborn-Berger
- 2) Confrontation directe
- 3) Age au bénéfice du plus jeune.

Système Suisse :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Cumulatif
- 3) Performance

## **ARTICLE 7 : QUALIFICATIONS POUR LE CHAMPIONNAT REGIONAL**

A l'issue du tournoi départemental, le nombre de qualifiés par catégorie pour le championnat régional correspondra à 30 % (50 % en minimes) des effectifs arrondis au nombre supérieur avec un minimum de 3 qualifiés.

Les qualifiés d'office pour le championnat de France sont qualifiés d'office pour le championnat régional et ne seront pas pris en compte dans le décompte, ni des effectifs, ni des qualifiés.

D'autre part, les clubs pourront procéder à des repêchages au nombre de 1 par tranche de 15 joueurs ayant terminé le tournoi (dès que la tranche est entamée). Sur demande motivée des clubs, le bureau du Comité départemental pourra, à titre exceptionnel, ajouter un maximum de deux places pour traiter des cas particuliers.

## **ARTICLE 8 : CONSIGNES A L'ATTENTION DES PARTICIPANTS ET DES SPECTATEURS**

Interdiction de fumer dans les locaux (salles de jeu, espace de détente, halls etc ...)

Les joueurs devront avoir une attitude convenable.

Les joueurs devront éviter toute discussion pouvant paraître suspecte pendant les parties.

Les parents et accompagnateurs devront s'installer en dehors de l'espace de jeu. Seuls les arbitres, les membres de l'organisation et les joueurs seront admis dans l'aire de jeu.

## **ARTICLE 9 : ETHIQUE**

La conduite des joueurs (et des accompagnateurs, entraîneurs, parents, etc..) est assujettie à une attitude correcte qui interdit par exemple :

- De fixer le résultat d'une partie avant son commencement
- D'abandonner un tournoi sans justification
- De déclarer forfait sans raison valable
- Pendant le jeu, aux joueurs, de contrevenir aux règles du jeu.

Le non-respect de ces règles élémentaires sera sanctionné par des pénalités prises, soit par le superviseur, soit par la juridiction fédérale compétente. (voir article 38 du règlement intérieur de la FFE)

## **ARTICLE 10 : ARBITRAGE**

Organisation : *Bordeaux ASPOM Échecs*

Arbitre principal : *Alain Sallette*

Arbitres en second et aides arbitres : seront désignés le jour du championnat.

## **ARTICLE 11 : LITIGE TECHNIQUE**

Lorsqu'un litige technique survient en cours de partie, les joueurs doivent faire appel à l'arbitre et se conformer à ses directives.

Un appel des décisions de l'arbitre peut être interjeté par le joueur ou le responsable du club auquel appartient le joueur plaignant. Dans ce cas le traitement du litige est réalisé par la commission d'appel définie à l'article 12.

## **ARTICLE 12 : COMMISSION D'APPEL**

Il sera constitué de 5 personnes avant la 1<sup>ère</sup> ronde :

- le président du Comité départemental
- le représentant de l'organisateur
- l'arbitre principal
- deux arbitres

L'Arbitre principal

L'organisateur

Le Comité

Départemental